

La collecte latérale, mode d'emploi

AU 1^{ER} JANVIER 2018

Regroupez les conteneurs par 2 avec vos voisins si possible (2 conteneurs gris ou 2 conteneurs jaunes)



OUVERTURE CÔTÉ RUE

POSEZ SUR LE MARQUAGE



ATTENTION les sacs en dehors des conteneurs ne seront pas collectés.



Les ordures ménagères

DOIT-ON METTRE DES SACS DANS LE CONTENEUR ORDURES MÉNAGÈRES ?

Par mesure d'hygiène, ne jetez pas vos ordures ménagères en vrac dans le conteneur. Elles doivent être mises dans des sacs fermés.



Le tri

DOIT-ON METTRE DES SACS DANS LE CONTENEUR JAUNE ?

Tous les papiers et les emballages vides doivent être mis en vrac dans le conteneur.

Pour éviter de salir votre conteneur, nous conseillons de laisser les bouchons sur les bouteilles, flacons et briques alimentaires.

BON À SAVOIR

Il n'est pas nécessaire de rincer les emballages triés, il suffit de bien les vider. Cela évite de gaspiller de l'eau. Pensez à compacter vos bouteilles en plastique pour gagner de la place.



Vos questions, nos réponses

A QUI APPARTIENT LE CONTENEUR ?

Les conteneurs sont la propriété du SICTOM. Ils sont affectés à une adresse et personnalisés par un système d'identification à puce permettant de comptabiliser les levées de votre conteneur. Vous en assurez la garde ; ils ne doivent faire l'objet d'aucun échange entre usagers.

QUI FAIT LE NETTOYAGE DE MON CONTENEUR ?

Vous êtes responsable de l'entretien courant des conteneurs mis à votre disposition : lavage, désinfection et maintien en bon état de propreté.

MON CONTENEUR EST CASSÉ, QUE DOIS-JE FAIRE ?

L'entretien mécanique (remplacement de roues, d'axes et de couvercles) est assuré par le service maintenance dans les 5 jours ouvrés à compter de la date de votre demande auprès du SICTOM.

JE DÉMÉNAGE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Votre déménagement doit impérativement être signalé au SICTOM, avant qu'il ne soit effectif, afin de pouvoir facturer le service au réel. Laissez ensuite votre conteneur sur place et accessible (sur la voie publique), en veillant à ce qu'il soit propre.

JE SOUHAITE UN NOUVEAU CONTENEUR, PLUS GRAND OU PLUS PETIT, COMMENT FAIRE ?

Contactez le SICTOM, le 1^{er} changement de conteneur en 2018 sera gratuit. Un éventuel changement supplémentaire sera ensuite gratuit sur présentation d'un justificatif (naissance, départ d'un membre du foyer...) ou payant dans les autres cas (25 € en 2018)

QUAND DOIS-JE SORTIR MES CONTENEURS ?

Nous vous conseillons de sortir les conteneurs la veille au soir et de les rentrer dès que possible après le passage du camion de collecte.

LA GESTION DE VOS DÉCHETS UNE FACTURE UNIQUE CHAQUE SEMESTRE



Comment sera composée ma facture en 2018 ?

Un forfait établi en fonction du volume de votre conteneur ordures ménagères.

Il intègre notamment 9 passages en déchèterie et 6 levées de votre conteneur ordures ménagères sur le semestre écoulé.
Vous recevrez 2 factures par an.



Le relevé de la consommation réelle du service

sur le semestre écoulé au-delà des 6 levées incluses par semestre.



Le relevé des prestations annexes, sur le semestre écoulé

(accès supplémentaires en déchèterie, mise à disposition d'un composteur...).

La simulation de votre redevance incitative 2018 pour 1 semestre (hors prestations annexes)

Nombre de levées	Forfait pour 1 semestre						Levées au-delà du forfait (>6 levées du conteneur OM/semestre)						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Votre conteneur de 120 L	60€						64€	68€	72€	76€	80€	84€	88€
Votre conteneur de 240 L	85€						91€	97€	103€	109€	115€	121€	127€
Votre conteneur de 360 L	100€						108€	116€	124€	132€	140€	148€	156€
Votre carte SERVICE DÉCHETS	9 accès compris en déchèterie						1,50€ par passage si supérieur à 9 / semestre						

“ 9 agents à votre service ”

SICTOM Loir-et-Sarthe
103 rue Charles Darwin
49125 TIERCE

Tél. 02 41 37 56 89
sictom@loir-sarthe.fr
www.sictomls.fr

